



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°19

Le 01/05/2023

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

Modification article 32.08

Le moteur de la voiture peut être redémarré uniquement lorsque la voiture est sur le point de rejoindre la piste et est en contact avec le sol sur ses quatre roues.

On ajoute :

A aucun moment la voiture ne peut rentrer dans le box, nez en avant, moteur tournant.

Laurent Gaudin  
Manager Général

Joel Do Vale  
Directeur d'Epreuve /FFSA

Roger Guillemain  
Président du Collège

Guy Clairay  
Responsable Sportif